

Avis technique proposé par le contrôleur

Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

OBSERVATIONS / RESERVES DU CONTROLEUR :

.....
.....

Fait àle.....

Signature



DECISION DE VEOLIA

Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

OBSERVATIONS : En l'absence d'étude de sol le pétitionnaire prendra toutes ses dispositions en cas de stagnation et ou de ruissellement et où de colmatage de ses eaux usées sans pouvoir remettre en cause Veolia. L'ensemble du système se trouvera à un minimum de 3 m des limites de propriété et de 6 m pour les terrains en pente supérieur à 10%.

Fait à St Peray Le / /20

Veolia



**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

**DOSSIER TECHNIQUE
D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
POUR L'INSTRUCTION
DU PERMIS DE CONSTRUIRE
OU DE REHABILITATION**

Le contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif est exercé par la Communauté de Communes Rhône Crussol sur présentation par le demandeur, d'un projet de filière d'assainissement (prétraitement, épuration et évacuation) adapté aux caractéristiques du sol, du site, et de la construction.

Il est donc demandé au pétitionnaire, afin que le service d'assainissement puisse instruire le dossier, les pièces suivantes :

- Le présent dossier technique dûment complété,
- Un plan de situation au 1/2500^{ème},
- Un plan de masse avec une échelle comprise entre 1/50^{ème} et 1/500^{ème} indiquant la position de l'immeuble assaini et celle des limites de propriété, l'emplacement de chaque ouvrage de l'installation (prétraitement, dispositif d'épuration...), ainsi que les caractéristiques de la parcelle (pente, côte topographique, inondabilité, cours d'eau, puits, etc...),
- **La réalisation d'une étude de sol à la parcelle est fortement conseillée.** Ceci afin de déterminer le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

Date:

DEMANDEUR DATE

Ne rien inscrire : N° du permis de construire :

Nom et Prénom :
 Adresse :
 Téléphone:
 Adresse mail :
 Adresse du lieu de réalisation :
 N° cadastral(s) : section : parcelle :
 Superficie du terrain : m² :

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

Type de bâtiment : Neuf Existant
 nombre de pièces principales
 Nombre de chambres
 nombre de logements
 Bâtiment comportant plusieurs logements :
 Nombre total de pièces principales
 Autre type de bâtiment :
 Villa ou maison individuelle
 Bâtiment comportant plusieurs logements :
 Nombre de logements
 Nombre total de pièces principales
 Autre type de bâtiment :
 nature :
 Nombre d'usagers :

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Présence de points d'eau à moins de 35 m du dispositif de traitement : oui non
 Si oui, précisez : forage puits source autres :
 Utilisation de ces eaux :
 eau potable arrosage autres :
 Présence d'un exutoire : oui non
 Si oui, précisez :

Nature du sol : argile sableuses
 Perméabilité du sol (en mm/h) : 500 à 50 50 à 30 30 à 15 < à 15 > à 500
 Pente du terrain : 0 à 5 % 5 à 10 % > 10 %

Niveau de remontée maximale de la nappe : > à 1,5 m 1,5 à 1 m < à 1 m (profondeur par rapport au terrain naturel)

Profondeur du substratum : > à 2 m 2 à 1,5 m < à 1,5 m
 Nature du substratum : limons
 Le substratum est imperméable : non oui
 Le substratum est trop perméable : non oui

CONCLUSION DES DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :
 La réalisation d'une étude à la parcelle est fortement conseillée. Ceci afin de déterminer de manière précise le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

Terrain apte à recevoir les effluents traités par la filière prévue : OUI NON

POSTE DE RELEVAGE

Dispositif de relevage des eaux : oui non

Nature du dispositif :
 Nombre de pompes :
 Hauteur à relever :

CARACTÉRISTIQUES DU PRÉTRAITEMENT

Dispositif de prétraitement : (cocher les cases)

Volume : m³
 bac à graisse : m³
 fosse toutes eaux : m³
 préfiltre : m³
 Intégré à la fosse toutes eaux séparé
 Autres :

Distance de canalisation entre la sortie de l'habitation et la fosse toutes eaux : < à 10 m > à 10 m

CARACTÉRISTIQUES DU TRAITEMENT

Dispositif d'épuration : (cocher les cases)

Tranchées d'infiltration à faible profondeur : ml - Nombres de tranchées :
 Tranchées d'infiltration en terrain en pente : ml - Nombres de tranchées :
 Lit d'épandage à faible profondeur : m²
 Filtre à sable vertical non drainé : m²
 Filtre à sable vertical drainé : m²
 Terre d'infiltration non drainé : m² à la base m²
 Micro-station
 Autre dispositif agréé dans le cadre de l'arrêté du 7/09/2009 :

Nature du rejet dans le cas d'un dispositif drainé : Fournir le courtier d'accord du propriétaire du point de rejet
 Milieu hydraulique superficiel
 Préciser (exemple : cours d'eau, fossé, ..) :

Autre : Fosse irrigation de ml

Distance du dispositif de traitement : - avec la limite de propriété : > à 3 m < à 3 m
 Si terrain pentu : > à 10 m < à 10 m

- avec des arbres : > à 3 m < à 3 m
 > à 5 m < à 5 m

Le dossier technique d'assainissement autonome est un engagement du pétitionnaire.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous transmettre le dossier technique assainissement autonome du permis de construire ou de la réhabilitation dument complété et signé pour que nous puissions faire l'instruction et suivre la construction de votre installation.

Fait à ...ST PERAY.....le... / / 20Signature